

Le crématorium a été créé en 2009 par Rennes Métropole.
La Société du Crématorium de Rennes Métropole
est le délégataire officiel pour l'exploitation du crématorium.
S.A.S.U. au capital de 20 000 €
RCS Dunkerque 820 929 131
Habilitation crématorium n° 16-35-3-215

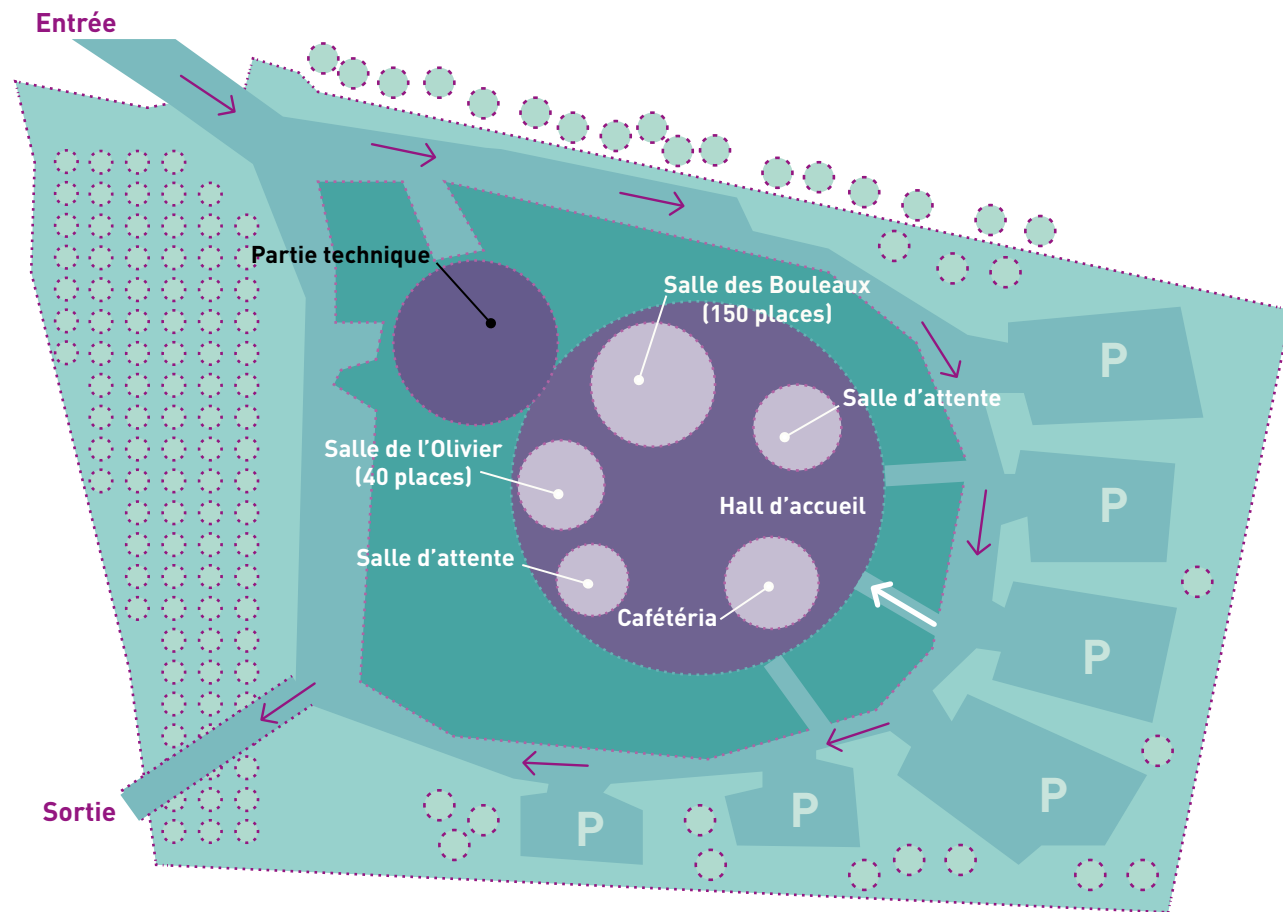
DGCOM / ARTCOM Ville de Rennes et Rennes Métropole
Photographies © Didier Gouray • Imprimerie Rennes Métropole 2016



Crématorium de Rennes Métropole

À votre disposition sur le site du Crématorium

2 salles de cérémonie et leurs salles d'attente,
1 cafétéria, des sanitaires,
93 places de stationnement (dont 4 places réservées personnes handicapées)



La crémation est un mode de sépulture choisi dans le respect des volontés du défunt. Dans un cadre adapté et serein, nous prenons le temps de vous accueillir avec sensibilité. Nous saurons vous accompagner dans la préparation et la personnalisation de la cérémonie d'adieu à la personne disparue.



Une équipe à votre écoute

Nous attachons une grande importance à la préparation du moment de recueillement. Avec humanité et empathie, nous accompagnons et conseillons chaque famille pour que ce dernier hommage laisse le souvenir prendre sa place en douceur. Avec les proches du défunt, vous pourrez évoquer sa mémoire par la diffusion de musiques, la lecture de textes, la projection de photos et de vidéos, la présence d'objets rappelant sa vie et sa personnalité.

Le recueillement permettra ainsi de vivre la séparation avec le sentiment apaisant d'avoir dignement accompagné l'être disparu.

Le moment du recueillement

Il débute par l'accueil de la famille et des proches, se poursuit par l'hommage rendu au défunt, et se termine par la séparation et le temps de mémoire.

Il se déroule dans un cadre et un climat favorables au recueillement et à l'expression des sentiments des proches pour le défunt. A la fin de l'hommage, le départ symbolique du défunt se fait par la «porte du passage». Ce rituel permet de marquer la séparation ultime avec humanité. Il offre également à la famille et aux proches la possibilité d'un dernier adieu au défunt et de commencer leur deuil de façon apaisée.

Si la famille le souhaite, et bien que cela se fasse traditionnellement dans un lieu de culte avant la crémation, un dernier hommage religieux peut être rendu au défunt au sein du crématorium.





Le devenir des cendres et le souvenir

La famille et les proches attachent une grande importance au souvenir des défunts. Même en cas de crémation, le besoin d'une trace et d'un lieu de mémoire demeurent. Les cendres doivent donc être traitées avec respect, rigueur et éthique. Encadrée par la réglementation, la destination des cendres est une décision importante. Elles peuvent être conservées pendant un certain temps au Crématorium, vous laissant ainsi la possibilité de réfléchir à leur devenir.

De nombreux choix de destination de l'urne du défunt sont possibles,

et tous permettent à la famille et aux proches de disposer d'un lieu de souvenir, même en cas de dispersion. Dans un cimetière ou un site cinéraire, et sur autorisation du maire, l'urne peut être déposée dans une sépulture, une case de columbarium, ou encore scellée sur un monument funéraire. Dans les mêmes conditions, les cendres peuvent être également dispersées dans les espaces du cimetière et du site cinéraire aménagés à cet effet, voire en pleine nature dans le respect des règles prévues par la législation en vigueur.



Lorsqu'est fait le choix de la dispersion, de nombreux cimetières et sites cinéraires permettent de marquer le souvenir du défunt par des inscriptions adaptées aux souhaits de la famille, sur des supports de la mémoire.

Avec les entreprises de pompes funèbres, nous vous informons et vous conseillons sur les différentes façons de perpétuer le souvenir de la personne disparue.

Un Comité d'éthique,

mis en place par Rennes Métropole, a pour but de veiller au respect du code de déontologie de la profession et suggère toute mesure pouvant apporter des améliorations dans la qualité du service. Ce comité est constitué d'élus, de représentants d'associations liées à la crémation ou à l'accompagnement des personnes en deuil et de représentants de cultes avec la participation de l'exploitant.

Tous les ans une cérémonie du souvenir

est proposée aux familles qui ont connu une crémation au cours de l'année. Cette cérémonie est organisée par le Crématorium avec la participation des membres du Comité d'éthique.





Un site favorisant l'apaisement et la sérénité

Implanté dans une clairière naturelle en lisière du bois de Soevres, le crématorium de Rennes Métropole se caractérise par sa forme circulaire, un jeu d'enceintes et de seuils, des parcours fluides aux échappées multiples. Dessiné par les architectes de Plan 01, ce bâtiment singulier favorise le recueillement, l'apaisement et la sérénité.

Deux salles de cérémonie

sont à la disposition des familles et des proches, la salle des Bouleaux (150 places) et la salle de l'Olivier (40 places). Conçues sous forme d'espaces centrés et intimes, elles mettent en valeur la symbolique du rassemblement autour du corps du défunt.

Deux patios-jardins

font entrer la végétation au cœur du bâtiment. Le premier, implanté au nord, reconstitue un bosquet de bouleaux sur rochers de granit et de schiste. Au centre, il met en scène une plantation de hêtres avec sous-bois fleuri. Le second, au sud, abrite un olivier, l'arbre réputé éternel.





Un lieu respectueux de l'environnement

Le crématorium de Rennes Métropole a été construit selon une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale). Avec son toit végétalisé dont la forme améliore l'inertie du bâtiment, le crématorium est harmonieusement intégré au site. La récupération des eaux de pluie et l'installation d'une pompe à chaleur permettent la réduction des besoins en énergie. Le filtrage des fumées contribue également à la protection de l'environnement.

Les familles des défunts peuvent aussi contribuer à la préservation de l'environnement. En liaison avec l'entreprise de pompes funèbres, nous vous conseillons à cet effet sur le choix du cercueil et l'habillement du défunt afin de limiter le plus possible l'impact de la crémation sur l'environnement.

Nous vous invitons aussi à vous assurer que d'éventuels objets du défunt déposés à l'intérieur du cercueil ne risquent pas de provoquer une pollution ou un danger quelconque au cours de la crémation. Vous savez enfin que les articles funéraires et les fleurs ne doivent pas être crématisés avec le défunt. A l'issue de la crémation, vous pourrez les emporter ou les faire déposer dans un lieu prévu à cet effet.

Informations pratiques

Coordonnées :

La Clairière du Plessis

35770

Vern-sur-Seiche

Tél. 02 23 37 03 45

Fax 02 30 96 42 18

Mail rennes@crematoriums.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

Autres horaires

sur rendez-vous de 8h00 à 9h00,

de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 19h00

Le samedi

Horaire sur réservation de 9h00 à 17h00

Accès :

Le crématorium est situé à Vern-sur-Seiche le long de la RD 86. Son accès fait l'objet d'un fléchage.

En provenance de Rennes :

prendre la rocade sud puis prendre la sortie 5 Porte d'Angers. Suivre la RD 163 en direction de Vern-sur-Seiche / Angers. Au rond-point de la Croix Rouge, suivre le fléchage du crématorium.

En provenance de Nantes :

par la RN 137, prendre la sortie Noyal-Chatillon-sur-Seiche / Vern-sur-Seiche par la RD 34. À l'arrivée sur Vern-sur-Seiche, au rond-point le Pâtis Fraux, suivre le fléchage du crématorium.

En provenance de Laval :

par la RN 157, prendre la rocade sud en arrivant à Rennes puis prendre la sortie 5 Porte d'Angers. Suivre la RD 163 en direction de Vern-sur-Seiche / Angers. Au rond-point de la Croix Rouge, suivre le fléchage du crématorium.

En provenance d'Angers :

à l'arrivée sur Vern-sur-Seiche, au rond-point le Pâtis Fraux, suivre le fléchage du crématorium.

Un parking est mis à la disposition des familles.

